



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Commune d'ALBIAS

Séance du 18 décembre 2025

N° 2025-127

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 13

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, M. Thierry KAUFFER, Pierre LOBBÉ, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAudeau, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA,

Pouvoirs : Ghislaine RODRIGUEZ donne pouvoir à Olivier RENAudeau

Marie-Christine RONCHINI donne pouvoir à Hélène SIMOUN

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20h30

Délibération portant cession des délaissés d'autoroute

Par convention en date du 15 novembre 2021, la société des autoroutes du sud de la France, a rétrocédé à la commune d'ALBIAS sur décret ministériel, les délaissés d'autoroute (voir liste en pièce jointe). Ce sont des parcelles de voirie à l'état d'abandon à entretenir. Au regard des coûts que cet entretien impliquerait et à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres communes, ALBIAS aussi propose de céder les parcelles à leurs riverains, à la condition que ces derniers soient intéressés par la démarche. Le prix de la vente au m² proposé est de 0.5 €. Sous réserve des résultats de la consultation des domaines en cours.

Pour des raisons d'équité :

1. Le terme de riverain spécifique à cette situation a été défini comme « le propriétaire dont les terrains sont contigus aux parcelles de délaissés ».
2. De définir la publicité liée à la vente :
 - a. Un affichage sur le panneau, sur l'esplanade de la mairie, de la liste des parcelles, ainsi que les plans correspondants pendant quinze 15 jours entre le 5 janvier 2026 et le 20 janvier 2026
 - b. L'affichage des mêmes pièces et mêmes délais sur le site internet de la commune, rubrique urbanisme
 - c. Affichage des mêmes pièces et mêmes délais sur la borne tactile de la commune, rubrique urbanisme
 - d. Une information sur le panneau lumineux
3. A l'issue de la période de publicité, un guichet sera ouvert à la mairie, au service urbanisme, pour accueillir les propriétaires riverains intéressés. Un document de manifestation d'intention sera remis à chacun. Le riverain pourra dès lors y préciser les parcelles qui pourraient l'intéresser. En cas de situation

où plusieurs propriétaires seraient riverains d'une même parcelle, le premier à manifester son intérêt suivant la date et l'heure de réception de son offre en mairie sera celui à qui la vente sera concédée.

4. Toutes les manifestations d'intention devront être déposées directement (physiquement) en mairie par le/les intéressé/s
5. Les délaissés seront alors cédés après :
 - a. Vérification de la contiguïté des parcelles visée par un géomètre
 - b. Signature d'un acte auprès du notaire
6. En cas d'absence d'offres multiples, les délaissés pourraient être cédés à un propriétaire unique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 14
- Ne participe pas au vote : 1
 - Approuve les propositions telles qu'édictées ci-dessus
 - Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à mettre en œuvre toutes les démarches concourant à la mise en œuvre du dossier
 - A signer les actes de vente avec la/les personnes physique(s) ou morale(s) ayant manifesté(es) son/leur intérêt à l'issue de la procédure visée ci-dessus
 - Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Albias le 18 décembre 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint

Michel MONESMA

Certifié exécutoire,

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Transmis en Préfecture et publié le



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monesma".